PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 5 mai 1955.

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques se réunit à 10h.30 du matin sous la présidence de M. H. B. McCulloch.

Présents: MM. Barnett, Bonnier, Boucher (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Buchanan, Byrne, Carrick, Carter, Cauchon, Cavers, Decore, Deschatelets, Ellis, Follwell, Gauthier (Lac-Saint-Jean), Gourd (Chapleau), Green, Hahn, Hamilton (York-Ouest), Harrison, Hodgson, Hosking, Howe (Wellington-Huron), James, Johnston (Bow-River), Lafontaine, Langlois (Gaspé), Lavigne, McCulloch (Pictou). Murphy (Lambton-Ouest), Murphy (Westmorland), Nicholson, Nesbitt, Purdy, Small, Stanton, Villeneuve et Weselak.

Aussi présents: L'honorable George C. Marler, ministre des Transports; M. F. T. Collins, agent d'administration, ministère des Transports.

De la Commission des Transports: M. R. Kerr, avocat général; M. Kells Hall, directeur et M. J. E. Dumontier, sous-directeur, tous deux de la division du génie.

De la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique: M. K. D. Spence, avocat-conseil de la Commission, M. G. E. Shaw, ingénieur des ponts et chaussées et M. R. C. Steele, ingénieur de la signalisation.

De la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada: M. J. W. G. Macdougall, avocat-conseil de la Commission.

De la Compagnie de téléphone Bell: M. Norman Munnoch, avocat général et M. R. Merriam, avocat-conseil.

Le Comité commence l'étude du bill 259, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Sur la proposition de M. Byrne,

Il est résolu—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages relatifs audit bill.

Le ministre des Transports donne un bref exposé de l'article 1 du bill.

M. Kerr, appelé, donne les grandes lignes du bill; il est interrogé puis se retire.

M. Spence indique la position prise par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, relativement aux modifications proposées à la Loi sur les chemins de fer. Il soumet des tableaux indiquant:

- (1) Le coût approximatif de l'entretien et du fonctionnement, en 1954, des installations de protection par le Pacifique-Canadien aux endroits où ses voies ferrées croisent des grandes routes;
- (2) Un compte rendu des dépenses du Pacifique-Canadien relativement aux projets de croisements de voies superposées, s'étendant sur une période cinq ans, de 1950 à 1954 inclusivement.

A 1 heure de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à 3 h. 30 du même jour.